

COMPTE-RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 FEVRIER 2016

Etaient présents :

C. BALERIN, J.C. ROUQUAYROL, M. AUGÉ, E. ARIBAUT, D. MARC, S. BELUEL, Y. CHEVRIER, K. MASSON, D. SERGEANT, A. DESSASY, M. TOMAS

1) Approbation de la délibération modificative n° 4 et N° 5 :

M. le Maire propose les virements de crédits suivants :

Article 60631	+ 1 740,00 €
Article 621	- 1 740,00 €
Article 622	+ 300,00 €
Article 73923	+ 44, 00 €
Article 621	- 344,00 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

2) Intégration de la gestion de l'eau potable au sein du Syndicat Intercommunal de la vallée de la mare

M. le Maire explique que suite au Comité Syndical du 27.08.2015, le Syndicat de l'eau a approuvé à la majorité l'intégration de la totalité du territoire de Castanet le Haut en ce qui concerne la gestion de l'eau potable.

L'article 21 des statuts du SIAE précise que la délibération du Comité Syndical doit être notifiée aux Maires de chacune des communes adhérentes au Syndicat.

Il convient donc de délibérer pour intégrer la totalité du territoire de la commune de Castanet le Haut au sein du Syndicat intercommunal d'adduction d'eau de la vallée de la mare.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

3) Pose de panneaux du Parc Naturel Régional Haut Languedoc

M. le Maire expose que le Département a transmis la maquette des panneaux qu'il se propose d'installer aux entrées de la commune, en accord avec le Parc Naturel Régional du Haut Languedoc.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la pose des panneaux du Parc Naturel Régional Haut Languedoc.

4) Autorisation de passage sur les chemins communaux par l'association TAILL AVENTURE

M. le Maire indique que l'association TAILL AVENTURE organise un raid multi activités, consultable en Mairie, le 4 juin prochain. Il est demandé l'autorisation de passage sur les chemins communaux.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le passage de l'association TAILL AVENTURE.

5) Autorisation pour réaliser une enquête préalable

M. le Maire expose qu'une enquête préalable est nécessaire afin de s'assurer que la parcelle cadastrée A 161 n'a pas de propriétaire connu, qu'il est nécessaire d'effectuer les démarches correspondantes au classement de cette parcelle en bien vacant et sans maître, et le cas échéant de la transférer sur la propriété communale.

Il s'agit d'une parcelle où il y avait une ancienne fontaine, d'une superficie d'environ 20 CA.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité la réalisation de l'enquête préalable à l'acquisition de la parcelle A 161.

6) Autorisation pour acquérir la parcelle A 986

M. le Maire rappelle que la parcelle A 986 peut être cédée, pour l'euro symbolique à la commune par Mme AUGÉ Béatrice.

Il demande l'autorisation de procéder à toutes les démarches et honoraires afférents à cette opération.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité l'acquisition de la parcelle A 986 pour l'euro symbolique.

7) Opération « Colorons le Pays »

M. le Maire indique qu'il s'agit du transfert de cette opération au profit de la Communauté de Communes Grand Orb. Il est proposé de dénoncer la convention signée entre la commune et le Pays Haut Languedoc et Vignoble et de transférer cette compétence à la Communauté de Communes. Il est nécessaire de limiter un périmètre d'intervention et de respecter le cahier des charges (enduit, façade visible, volets bois, etc.).

Le montant de la subvention dont peuvent prétendre les administrés avoisine les 20 % avec obligation de passer par une entreprise, l'opération n'étant destinée qu'aux maisons anciennes.

Il est suggéré de déterminer un îlot par quartier afin d'inciter les habitants à se lancer dans cette opération.

Après réflexion, le Conseil Municipal décide d'attribuer l'ensemble des 3 hameaux à cette opération « Colorons le Pays ». 4 couleurs sont supprimées du cahier des charges :

- R01
- R02
- V02
- V03

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

8) Transfert de compétence vers Hérault Energie

M. le Maire indique que ce transfert permettrait de réaliser toutes les simulations possibles afin d'optimiser les contrats d'énergie et obtenir ainsi toutes les données des consommations.

Des aides peuvent être proposées pour isoler les combles, entr'autres.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le transfert de compétence de la commune vers Hérault Energie.

9) Demande de contribution pour un séjour scolaire

M. le Maire expose que l'association des parents d'élèves de l'enseignement libre « ECOLE DU PARTERRE » à Bédarieux a sollicité la commune pour participer à leur séjour scolaire.

Après réflexion, les membres du Conseil Municipal rejettent à l'unanimité cette demande de contribution de l'association des parents d'élèves de l'école du Parterre de Bédarieux pour un séjour scolaire.

10) Ouverture des crédits 2016

M. le Maire sollicite le Conseil Municipal pour la délibération relative à l'ouverture des crédits 2016, en attente du vote du Budget.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'ouverture des crédits 2016.

11) Rémunération de l'agent recenseur

M. le Maire indique qu'il convient de rémunérer l'agent recenseur dans le cadre du recensement effectué sur la commune.

Après concertation, il est décidé d'attribuer la somme de 1 500,00 € bruts à l'agent recenseur.

12) Station d'épuration des Bourdelles

M. le Maire expose que la SEP demande l'autorisation de la commune pour lancer les Appels d'Offres relatifs à la station d'épuration des Bourdelles.

Une délibération est nécessaire.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le lancement des appels d'offres de la station d'épuration des Bourdelles.

Il est _____ heures, l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.